Informations de base

2018/2040(INI) INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Recommandation à l'intention du Conseil sur la 73e session de l'Assemblée générale des Nations unies **Subject** 6.40.13 Relations dans le cadre/avec les organisations internationales: ONU, OSCE, OCDE, Conseil de l'Europe, BERD	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	FREUND Eugen (S&D)	22/02/2018
	Rapporteur(e) fictif/fictive KOVATCHEV Andrey (PPE) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) KYUCHYUK Ilhan (ALDE) SCHOLZ Helmut (GUE/NGL) LOCHBIHLER Barbara (Verts/ALE) CASTALDO Fabio Massimo (EFDD)	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Secrétariat général	TIMMERMANS Frans

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
19/04/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
20/06/2018	Vote en commission		
27/06/2018	Dépôt du rapport de la commission	A8-0230/2018	Résumé
02/07/2018	Débat en plénière		
05/07/2018	Décision du Parlement	T8-0312/2018	Résumé

05/07/2018	Résultat du vote au parlement		
05/07/2018	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/2040(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 121
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/12534

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE619.283	19/03/2018	
Amendements déposés en commission		PE620.977	02/05/2018	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0230/2018	27/06/2018	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0312/2018	05/07/2018	Résumé

Recommandation à l'intention du Conseil sur la 73e session de l'Assemblée générale des Nations unies

2018/2040(INI) - 05/07/2018 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté, par 390 voix pour, 103 contre et 10 abstentions, une résolution sur une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la 73e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Les députés ont rappelé que l'UE et ses États membres restaient pleinement attachés au **multilatéralisme**, à la gouvernance mondiale, à la promotion des valeurs fondamentales des Nations unies en tant que partie intégrante de la politique extérieure de l'UE et aux trois piliers du système des Nations unies: **i) les droits de l'homme, ii) la paix et la sécurité, iii) le développement**.

La stratégie globale de l'UE reflète le niveau des défis mondiaux actuels, qui exigent une ONU forte et plus efficace et un approfondissement de la coopération au niveau des États membres, tant au sein de l'UE qu'au sein de l'ONU.

Le Parlement a affirmé que les États membres de l'Union devaient tout mettre en œuvre pour coordonner leur action dans les organes et organismes du système des Nations unies et s'exprimer **d'une seule voix**, en s'appuyant sur le droit international en matière de droits de l'homme et les valeurs fondamentales de l'Union. Dans ce contexte, il a recommandé ce qui suit :

Réforme du système des Nations Unies, y compris la réforme du Conseil de sécurité :

- **soutenir activement le programme de réforme** des trois piliers du Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) dans le but de rendre le système des Nations Unies véritablement coordonné, efficient, efficace, effectif, intégré, transparent et responsable;
- rappeler à tous les États membres de l'ONU leur obligation de maintenir leurs **efforts financiers** pour soutenir toutes les agences de l'ONU et respecter leurs engagements en matière de dépenses d'aide au développement ;
- soutenir les efforts du Secrétaire général des Nations Unies dans la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies sur la parité entre les sexes en tant qu'outil essentiel pour assurer la représentation égale des femmes dans le système des Nations Unies;

- redoubler d'efforts pour **réformer le Conseil de sécurité des Nations unies**, en limitant sensiblement ou en contrôlant l'exercice du droit de veto, notamment lorsque les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité sont avérés, pour éviter d'entraver le processus décisionnel, et en revoyant sa composition pour une meilleure prise en considération du nouvel ordre mondial, entre autres, par l'octroi d'un **statut de membre permanent** pour l'Union européenne;
- créer une **Assemblée parlementaire des Nations Unies** (APNU) au sein du système des Nations Unies afin d'accroître le caractère démocratique, la responsabilité démocratique et la transparence de la gouvernance mondiale.

Paix et sécurité :

- promouvoir des engagements plus forts des États membres en faveur de la paix et de la sécurité, tant au niveau international qu'au niveau national et demander aux Nations unies d'accorder la priorité à la prévention, à la médiation et à la résolution politique des conflits tout en s' attaquant à leurs causes profondes;
- appeler l'ONU à rendre les **opérations de maintien de la paix** plus crédibles et transparentes et créer les espaces nécessaires pour associer les acteurs locaux à toutes les phases de l'effort humanitaire et de consolidation de la paix;
- prôner une définition large de la notion de sécurité humaine et renforcer la place du principe de la **responsabilité de protéger**;
- condamner sans équivoque le **terrorisme** et réitérer le soutien total aux actions visant à la défaite et à l'éradication des organisations terroristes, en particulier Daesh/ISISIS, qui constituent une menace pour la sécurité régionale et internationale, lutter contre le financement du terrorisme, élaborer des mécanismes visant à identifier les personnes et les organisations terroristes et mettre en œuvre des approches visant à contrer la radicalisation;
- œuvrer pour une plus grande mobilisation multilatérale afin de trouver des solutions politiques durables aux conflits actuels au Moyen-Orient et en Afrique du Nord;
- continuer à faire face aux principales menaces à la sécurité dans les régions du Sahel, du Sahara, du lac Tchad et de la Corne de l'Afrique en vue d'éradiquer la menace terroriste causée par les affiliés de l'ISIL/Daesh et d'Al-Qaida et par Boko Haram ou tout autre groupe terroriste affilié ;
- **faire respecter l'accord nucléaire entre l'Iran** et les membres du Conseil de sécurité ainsi que l'Allemagne en tant que succès important de la diplomatie internationale et, notamment, de l'UE.

Non-prolifération, maîtrise des armements et désarmement :

- soutenir systématiquement toutes les actions des Nations Unies liées au désarmement, au renforcement de la confiance, à la non-prolifération et à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, y compris la mise au point, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, le transfert ou l'utilisation d'armes chimiques par un État partie ou un acteur non étatique ;
- œuvrer à une action plus efficace contre le détournement et le commerce illicite d'armes et de munitions, y compris les armes légères et de petit calibre, notamment en mettant au point un système de traçage des armes ;
- établir un **cadre juridique sur les drones et les robots armés**, conformément au droit international humanitaire existant, afin d'empêcher que cette technologie ne soit utilisée à mauvais escient dans des activités illégales par des acteurs étatiques et non étatiques.

Droits de l'homme, démocratie et État de droit, développement :

- exhorter tous les États membres des Nations Unies à ratifier et à mettre en œuvre efficacement toutes les **conventions fondamentales** des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, y compris la Convention des Nations Unies contre la torture et son protocole facultatif, les protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels établissant des mécanismes de plainte et d'enquête;
- veiller à ce que les réformes en matière de droits de l'homme continuent d'être pleinement intégrées dans les trois piliers de la réforme des Nations unies; soutenir l'intégration de la dimension des droits de l'homme dans les travaux des Nations unies;
- continuer à défendre la liberté de religion ou de conviction ;
- appeler à plus d'efforts pour protéger les **droits des minorités religieuses** et autres minorités ;
- encourager tous les États membres de l'ONU à veiller à ce que leurs citoyens puissent participer pleinement aux processus politiques, sociaux et économiques - y compris la liberté de religion ou de conviction - sans discrimination ;
- souligner l'importance de la liberté de la presse et des médias dans une société saine et le rôle de chaque citoyen dans cette société;
- maintenir une mobilisation résolue en faveur de l'abolition de la **peine de mort** dans le monde;
- renforcer le rôle de la Cour pénale internationale (CPI) et du **système de justice pénale internationale** afin de promouvoir l'obligation de rendre des comptes et de mettre fin à l'impunité;
- exiger que des efforts accrus soient déployés pour **prévenir les migrations irrégulières et lutter contre le trafic de migrants** et la traite des êtres humains, notamment en luttant contre les réseaux criminels grâce à l'échange rapide et efficace de renseignements pertinents;
- mettre en œuvre l'ambitieux programme de **développement durable** à l'horizon 2030 des Nations unies et ses dix-sept objectifs de développement durable;
- intensifier les efforts dans le domaine du climat au moyen de l'élaboration d'une stratégie exhaustive en matière de **diplomatie climatique** de l' Union et intégrer l'action climatique à l'ensemble des domaines d'action extérieure de l'Union.

Recommandation à l'intention du Conseil sur la 73e session de l'Assemblée générale des Nations unies

2018/2040(INI) - 27/06/2018 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission des affaires étrangères a adopté le rapport d'Eugen FREUND (S&D, AT) sur une recommandation du Parlement européen à l'intention du Conseil sur la 73e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

L'UE et ses États membres restent pleinement attachés au **multilatéralisme**, à la gouvernance mondiale, à la promotion des valeurs fondamentales des Nations unies en tant que partie intégrante de la politique extérieure de l'UE et aux trois piliers du système des Nations unies : **(i) les droits de l'homme, (ii) la paix et la sécurité, (iii) le développement**.

La stratégie globale de l'UE reflète le niveau des défis mondiaux actuels, qui exigent une ONU forte et plus efficace et un approfondissement de la coopération au niveau des États membres, tant au sein de l'UE qu'au sein de l'ONU.

Dans ce contexte, les députés recommandent ce qui suit :

Réforme du système des Nations Unies, y compris la réforme du Conseil de sécurité :

- **soutenir activement le programme de réforme** des trois piliers du Secrétaire général des Nations Unies (SGNU) dans le but de rendre le système des Nations Unies véritablement coordonné, efficient, efficace, effectif, intégré, transparent et responsable;
- soutenir la réduction de la bureaucratie, la simplification des procédures et la décentralisation de la prise de décision, avec une plus grande **transparence** et une plus grande responsabilité sur les missions et le travail du personnel des Nations Unies;
- rappeler à tous les États membres de l'ONU leur obligation de maintenir leurs **efforts financiers** pour soutenir toutes les agences de l'ONU et respecter leurs engagements en matière de dépenses d'aide au développement ;
- soutenir activement les efforts du Secrétaire général des Nations Unies dans la mise en œuvre de la stratégie des Nations Unies sur la parité entre les sexes en tant qu'outil essentiel pour assurer la représentation égale des femmes dans le système des Nations Unies ;
- redoubler d'efforts pour **réformer le Conseil de sécurité des Nations unies**, notamment par une limitation significative ou en réglementant l'utilisation du droit de veto, notamment dans les cas où il existe des preuves de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, qui a entravé le processus décisionnel et par une modification de la composition de ses membres afin de mieux refléter l'ordre mondial actuel, notamment par l'établissement d'un siège permanent pour l'Union européenne ;
- faire en sorte que l'UE et ses États membres parlent d'une seule voix ;
- créer une **Assemblée parlementaire des Nations Unies** (APNU) au sein du système des Nations Unies afin d'accroître le caractère démocratique, la responsabilité démocratique et la transparence de la gouvernance mondiale.

Paix et sécurité :

- promouvoir des engagements plus forts des États membres en faveur de la paix et de la sécurité, tant au niveau international qu'au niveau interne ;
- appeler l'ONU à rendre les **opérations de maintien de la paix** plus crédibles et transparentes en établissant et en renforçant des mécanismes efficaces pour prévenir d'éventuels abus de la part du personnel de l'ONU et les tenir responsables ;
- condamner sans équivoque le **terrorisme** et réitérer le soutien total aux actions visant à la défaite et à l'éradication des organisations terroristes, en particulier Daesh/ISISIS, qui constituent une menace évidente pour la sécurité régionale et internationale ;
- continuer à faire face aux principales menaces à la sécurité dans les régions du Sahel, du Sahara, du lac Tchad et de la Corne de l'Afrique en vue d'éradiquer la menace terroriste causée par les affiliés de l'ISIL/Daesh et d'Al-Qaida et par Boko Haram ou tout autre groupe terroriste affilié ;
- **faire respecter l'accord nucléaire entre l'Iran** et les membres du Conseil de sécurité ainsi que l'Allemagne en tant que succès important de la diplomatie internationale et, notamment, de l'UE.

Non-prolifération, maîtrise des armements et désarmement :

- soutenir systématiquement toutes les actions des Nations Unies liées au désarmement, au renforcement de la confiance, à la non-prolifération et à la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive, y compris la mise au point, la production, l'acquisition, le stockage, la conservation, le transfert ou l'utilisation d'armes chimiques par un État partie ou un acteur non étatique ;
- œuvrer à une action plus efficace contre le détournement et le commerce illicite d'armes et de munitions, y compris les armes légères et de petit calibre, notamment en mettant au point un système de traçage des armes ;
- établir un **cadre juridique sur les drones et les robots armés**, conformément au droit international humanitaire existant, afin d'empêcher que cette technologie ne soit utilisée à mauvais escient dans des activités illégales par des acteurs étatiques et non étatiques.

Droits de l'homme, démocratie et État de droit :

- exhorter tous les États membres des Nations Unies à ratifier et à mettre en œuvre efficacement toutes les **conventions fondamentales** des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, y compris la Convention des Nations Unies contre la torture et son protocole facultatif, les protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels établissant des mécanismes de plainte et d'enquête, et à se conformer aux obligations en matière de rapports en vertu de ces instruments et à l'engagement de coopérer de bonne foi avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ;
- veiller à ce que les réformes en matière de droits de l'homme continuent d'être pleinement intégrées dans les trois piliers de la réforme des Nations unies ; soutenir l'intégration de la dimension des droits de l'homme dans les travaux des Nations unies;
- continuer à défendre la liberté de religion ou de conviction ;
- appeler à plus d'efforts pour protéger les **droits des minorités religieuses** et autres minorités ;
- encourager tous les États membres de l'ONU à veiller à ce que leurs citoyens puissent participer pleinement aux processus politiques, sociaux et économiques - y compris la liberté de religion ou de conviction - sans discrimination ;
- souligner l'importance de la liberté de la presse et des médias dans une société saine et le rôle de chaque citoyen dans cette société ;
- exiger que des efforts accrus soient déployés pour **prévenir les migrations irrégulières et lutter contre le trafic de migrants** et la traite des êtres humains, notamment en luttant contre les réseaux criminels grâce à l'échange rapide et efficace de renseignements pertinents.